

Rapport annuel 2011

Chers membres,

L'année écoulée a permis non seulement de mener à bien certains projets, parmi lesquels notre collaboration avec le ssp, mais aussi de générer de nouveaux projets et d'effectuer des changements, ce que j'ai résumé dans la circulaire sous le titre de « vent nouveau ». Comme chaque année, le rapport annuel nous invite à passer en revue tout ce qui est survenu dans la vie de notre association et à faire un bilan.

Mais avant tout : Notre association a fêté son 30^{ième} anniversaire le 31 octobre 2011 ! Nous nous réjouissons que grâce à l'engagement de tous les musicothérapeutes de plusieurs générations notre association ait pu grandir et se développer tout en contribuant à l'ancrage de la musicothérapie et de notre profession dans le domaine de la santé et dans l'opinion publique. Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui y ont contribué !

À l'heure actuelle et vu de l'extérieur, notre « navire ASMT » a le vent en poupe : des musicothérapeutes en herbe de plus en plus nombreux viennent rejoindre notre profession et en assurent la pérennité. Cependant, face au nombre modeste d'offres d'emploi, ces musicothérapeutes fraîchement émoulus se voient rapidement forcés de réfréner leur enthousiasme. Il est pourtant réjouissant de constater que les efforts fournis par les étudiant(e)s permettent parfois de créer de nouveaux postes de travail. Ainsi, bon nombre d'employeurs reconnaissent l'utilité de la musicothérapie et se déclarent prêts à mettre des fonds à disposition. L'avenir nous dira ce que ce décalage aura comme conséquences.

Du point de vue de la politique professionnelle, le nombre des professions de la santé s'est accru l'an dernier grâce à l'entrée en vigueur de l'Examen Professionnel Supérieur (EPS) de la CASAT (Conférence des Associations Suisses des Art-Thérapeutes). Nous poursuivons notre chemin côte à côte, nous entretenons des contacts et nous nous tenons au courant d'éventuels développements. Contrairement au titre de master reconnu au plan fédéral, le titre d' « art-thérapeute / discipline musicothérapie », également reconnu au plan fédéral, ne peut être acquis qu'avec une expérience professionnelle

suffisante. Il est actuellement difficile de prévoir les effets qu'aura ce nouveau titre dans le domaine en perpétuel changement de la politique professionnelle.

Il va sans dire que la musicothérapie doit être solidement ancrée dans le domaine de la santé. C'est pourquoi nous avons, au sein du comité de direction et avec l'aide de Judith Bucher, élaboré diverses options d'action devant permettre à la musicothérapie de renforcer sa présence et, par la même occasion, de conférer une base solide à l'ASMT et aux musicothérapeutes indépendants face à leur clientèle. Au terme du cours organisé par le ssp concernant les questions juridiques auxquelles se trouvent confrontés les collègues désirant ouvrir leur propre cabinet, nous avons élaboré un contrat modèle réglant le travail avec les clients. En outre, une enquête menée auprès de nos membres indépendants nous a permis de nous informer sur les conditions exigées par les cantons pour accorder leurs autorisations. Nous avons pu constater que seul le canton de Saint-Gall est relativement restrictif à ce sujet.

La reconnaissance de la musicothérapie par les assurances complémentaires de nos caisses-maladie représente un thème assez fâcheux, particulièrement pour nos collègues indépendants. Au terme d'un long processus, nous avons cette année déposée une demande dans ce sens auprès d' Helsana, l'une des plus grandes caisses-maladie en Suisse. Peu après la déposition de notre dossier (qu'ont par ailleurs loué les personnes chargées de s'en occuper), les art-thérapeutes (CASAT) ont eux aussi demandé que les différentes art-thérapies dont la musicothérapie figurent au catalogue des prestations de l'assurance. Helsana a donc décidé de trouver une solution en 2012 pour toutes les thérapies artistiques. Helsana élabore actuellement des critères de qualité applicables à tous les art-thérapeutes et une collaboration avec le RME semble probable.

Il s'agit ici encore de s'accrocher, de discuter et d'informer au sujet des divers problèmes posés par ces différences de niveau. Nous sommes également reconnaissants à tous nos membres de bien vouloir nous informer en ce qui concerne les remboursements des caisses-maladie et d'éventuelles irrégularités. Nous nous efforcerons de les clarifier. La liste établie par le RME sur laquelle figurent les caisses-maladie effectuant des remboursements ne

correspond pas toujours à la réalité et nous sommes déjà intervenus en ce sens.

Notre page d'accueil, que visitent de nombreux utilisateurs, a été et est encore l'objet d'une continuelle actualisation, ce dont nous nous sommes occupés au cours de cette année. Nous avons donc actualisé la liste des auteurs suisses de livres sur la musicothérapie et établi un lien hypertexte permettant de consulter la bibliographie détaillée de la DMTG (Deutsche Musiktherapeutische Gesellschaft). Nous avons en outre compilé une liste des études scientifiques réalisées en majorité dans les pays germanophones et anglophones. Une bibliographie française est actuellement en voie de réalisation.

Nous recevons souvent des demandes émanant de personnes qui aimeraient que soient publiés sur notre page d'accueil des informations, des listes de cours, des articles et des offres d'emploi. Pour des raisons de structure et de personnel, il ne nous a pas été possible jusqu'à ce jour de satisfaire ces demandes, mais nous projetons un nouveau concept pour notre page d'accueil. Une structuration nouvelle devrait permettre de répondre aux besoins des utilisateurs. Par ailleurs, il est prévu de concevoir une rubrique « Membres ».

La commission d'éthique ainsi que notre déléguée de l'EMTC (European Music Therapy Confederation) nous fourniront par la suite leur rapport de travail.

Outre nos innombrables contacts par courriel et par téléphone et exception faite de tous nos entretiens et réunions, nous nous sommes retrouvés cinq fois pour nos réunions du comité directeur dans les locaux mis à disposition par le ssp et nous avons tenu trois conférences par skype.

Suite à une analyse coûts-bénéfices dans le bulletin et en vue de ma « passation des pouvoirs » en tant que présidente, nous avons soumis nos structures internes à un examen approfondi et fait appel pour cela à un coach indépendant. Il s'agissait de faire la part entre le travail rémunéré de Dominik pour le graphisme et la réalisation du bulletin et le travail bénévole de rédaction rémunéré à titre forfaitaire d'Ursula et de Matthias. Cette différence nous semblait démesurée et exigeait par conséquent certaines modifications:

Jusqu'à présent et avec un effort comparable d'environ 50 heures de travail pour la conception graphique et la réalisation, et 50 heures pour le travail rédactionnel, la conception et réalisation graphique était rémunérée avec

15.000.-/ an (à titre de 80.- par page) tandis que le travail rédactionnel l'était avec 500.- /an avec le forfait annuel du comité pour 50 heures de travail à domicile au tarif de 10.- à l'heure.

Nous nous sommes renseignés au sujet des prix actuels du marché et après obtention d'offres nous avons négocié et sommes parvenus à un accord avec Dominik, qui a remboursé par la suite la somme de Fr.3'000.-, ceci dans le sens d'un ajustement aux prix du marché et à cause du nombre élevé de pages pour les trois bulletins parus en 2011.

Néanmoins, ces frais nous ont semblé trop élevés par rapport à nos revenus d'environ Fr.50'000.- (cotisations de membres) et nous avons par conséquent publié en janvier la version récente et meilleur marché de la circulaire qui présente les nouvelles et les informations les plus importantes sous une forme moderne et exempte de papier. Ainsi, tous les membres ont pu déjà se faire une idée et par la suite exprimer leurs souhaits et soumettre des propositions à l'occasion de l'assemblée générale.

En contrôlant la répartition des tâches avec l'aide du coach, nous avons en outre constaté que l'histoire du comité directeur dans ses diverses constellations a généré, avec tous les réajustements et tous les changements depuis 2002, une structure qui prévoit une union personnelle dans la fonction de caissier, de secrétaire rémunéré, de comptable et de personne chargée de la réalisation graphique du bulletin. Cette union de diverses fonctions en une personne représente non seulement un véritable défi, elle se révèle être particulièrement défavorable.

Au terme d'une réévaluation, nous avons prévu de décongestionner les différents domaines, de formuler par écrit des accords concernant les processus de travail et les règlements, d'en assurer le contrôle par la présidente et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de fonctions doubles.

Il faut absolument séparer la fonction de caissier de celle de comptable, respectivement de celle de secrétaire, car cette situation a donné lieu à des confusions et des décisions arbitraires. Afin de vérifier à titre rétroactif l'exactitude et la clarté de la comptabilité, nous en avons confié le contrôle (pour les trois dernières années) à un réviseur indépendant. Celui-ci a pu nous confirmer que notre comptabilité a été tenue conformément aux règles.

Dominik a remboursé ses cotisations manquantes des dernières années. Pour le futur, le réviseur a conseillé à la présidente d'apposer sa signature à partir d'une somme de 100.- sous tous les paiements et les frais professionnels pour ainsi elle aussi pourvoir garder le contrôle des finances.

A l'avenir, le secrétariat sera occupé par une personne n'appartenant pas au comité directeur. Elle sera assistée dans son travail par un membre du comité directeur qui aura la fonction d'interlocuteur et de supérieur. Nous avons actualisé le contrat périmé du secrétariat et nous l'avons adapté aux besoins actuels. Ce faisant, nous avons accordé une importance toute particulière au bilinguisme pour satisfaire aux exigences de tous nos membres dans les deux régions linguistiques.

Presque chaque jour, le secrétariat et l'un ou l'autre des membres du comité directeur reçoivent des courriels émanant de personnes désirant obtenir des renseignements concernant la musicothérapie, les formations, les stages, l'entremise de thérapeutes, les articles de presse et les travaux de maturité. Cet échange contribue aux relations publiques. Quant à vous, nos membres, vos questions, vos propositions et vos informations animent la vie de notre association et contribuent à un bon échange d'idées.

La comptabilité, qui jusqu'à présent faisait partie du secrétariat, sera externalisée et confiée au centre de bureau Rossfeld qui prévoit une possibilité de travail aux personnes handicapées physiques et qui nous a soumis une offre très intéressante.

Comme il se doit, la commission d'admission a, cette année encore, admis de nouveaux membres, mais elle a également pris congé de membres partant en retraite ou se tournant vers de nouveaux horizons. Trois membres ordinaires et huit membres associés sont venus cette année élargir nos rangs, cinq membres ont démissionné. En tout, nous comptons donc 232 membres à l'heure actuelle.

Membres associés :

Eva Maria Eidenbenz, Dominik Escher, Reto Garcia, Esther Kohler, Rita Lindenmann, Carola Stebner, Barabara Suter, Christine Wetter-Sulzer.

Membres ordinaires : Joel Blanchut, Martin Deuter, Virginie Hoog.

Démissions : Monika Müller-Golder, Rainer Michaelis, Christine Goel-Münger, Chantal Graef, Jana Weber.

Dans la dernière circulaire, j'ai déjà parlé de ce vent nouveau alimenté par de nombreuses petites brises et qui en 2012 a vivement rafraîchi nos structures personnelles. C'est un grand défi pour tous dans la vie mais aussi dans celle de notre association que celui de trouver un équilibre vivant entre d'une part la préservation de traditions et de structures établies et d'autre part le changement et le renouveau. C'est la raison pour laquelle, au terme de ma présidence et au nom de tous les membres qui restent ou qui s'en vont, j'aimerais vous inviter tous à contribuer activement à la vie de notre association par vos idées, vos suggestions et vos feedbacks. Je tiens à remercier tout particulièrement non seulement tous mes collègues ayant à une époque ou à une autre collaboré avec moi au comité directeur dans un esprit vivifiant et productif, mais aussi vous tous qui m'avez soutenue et enrichie de tous temps grâce à vos propositions et vos idées. Et bien sûr je me réjouis de ce vent frais qui va souffler à la direction dans sa nouvelle composition et que nous avons tant attendu ! D'autre part, je suis sûre que notre nouveau membre venant de Romandie va permettre une fois pour toutes de surmonter le « Röstigraben » au sein de l'ASMT !

Votre Astrid Lorz-Zitzmann